



## PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Bureau du 27 septembre 2018

Délibération PNMEPMO\_dél\_bur\_2018\_12

**Avis simple sur la mise en place de filets fixes**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R. 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter préfectoral modificatif 67 / 2018 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO\_2013\_04 relative à l'élection des membres du bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO\_2013\_06 relative à l'approbation des délégations de compétences du conseil de gestion au bureau du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Vu la saisine de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, en date du 04 septembre 2018, relative à une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime déposée par le CEREMA, pour la mise en place de filets fixes dans le cadre de projet de recherche ENDURE, sur la commune de Groffliers,

Vu les interventions et débats en séance,

Considérant l'étude d'incidence Natura 2000 annexée à la demande d'AOT,

Considérant que cette demande est conforme au plan de gestion du Parc naturel marin,

Considérant que le quorum est atteint et que le bureau du conseil de gestion peut valablement délibérer,

**Le bureau du conseil de gestion adopte la décision suivante :**

**Article unique :**

Le Parc naturel marin émet un avis simple favorable assorti de la recommandation suivante :

- Fournir au Parc naturel marin les bilans annuels et le bilan final du projet de recherche.

**Le 27 septembre 2018,**

**Le président du conseil de gestion**

**Dominique GODEFROY**